

RECTORAT DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Lille, le 15 OCT. 2021

La rectrice

à

Département des examens et concours Bureau DEC 23 Affaire suivie par : Pascal FIXON – chef de bureau Elodie Ambroziewicz – adjointe au chef de bureau Tél : 03 28 37 15 30 / 15 35 Mél : ce.dec23@ac-lille.fr

144 rue de Bavay 59000 Lille Mesdames et messieurs les chefs d'établissement privés hors contrat

Objet: Inscriptions au diplôme national du brevet - session juin 2022

Je vous informe que les inscriptions pour les épreuves du diplôme national du brevet (DNB) seront ouvertes du :

lundi 15 novembre 2021 à 14 heures au vendredi 10 décembre 2021 à 16 heures.

Vous accéderez à l'application par le portail académique : EDULINE- https://eduline.ac-lille.fr/ - Accès partenaire. Les éléments d'authentification vous ont été spécifiquement fournis.

Les inscriptions se feront par internet à l'aide de l'application nationale CYCLADES. L'application - Gestion des Candidats CYCLADES - sera accessible via la rubrique Examens et Concours.

I) Les inscriptions :

Les élèves scolarisés dans votre établissement doivent s'inscrire uniquement par votre intermédiaire.

Inscription des candidats scolarisés en classe de troisième dans les établissements privés hors contrat : Les élèves de troisième des établissements privés hors contrat (de même les élèves ayant déjà été scolarisés en troisième et qui souhaitent se présenter à l'examen) ont le statut de candidats individuels.

<u>Inscription des candidats scolarisés dans les établissements de l'enseignement agricole</u> : Les candidats des classes de troisième des établissements hors contrat de l'enseignement agricole se présentent sous statut individuel.

Je vous demande de renseigner avec attention toutes les rubriques, notamment :

- l'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance qui doivent obligatoirement être identiques à la pièce d'identité),
- l'adresse.
- la série.

Avant de clore définitivement les inscriptions, je vous remercie de bien vouloir imprimer la liste alphabétique des candidats que vous me transmettrez (complétée de votre signature et du cachet de l'établissement). Après la clôture des inscriptions, vous signalerez impérativement par écrit à mes services chaque mouvement de candidat (arrivées ou départs, intra ou inter-département, car il n'existe pas de liens directs entre votre base élèves et l'application Cyclades en cas de mise à jour) ainsi que les divers changements de situation en prenant soin d'utiliser la "fiche de renseignements" ci-jointe.

II) Le retour des confirmations d'inscription :

Vérification des confirmations d'inscription :

Une fois l'inscription effectuée et les choix des élèves vérifiés, vous éditerez leur confirmation d'inscription. Ces confirmations d'inscription seront remises à chaque élève pour vérification par lui-même et par ses parents. Cette relecture doit être attentive, notamment pour l'état-civil. Toute erreur doit être signalée en rouge sur la confirmation. La confirmation d'inscription doit impérativement être signée par le représentant légal (en règle générale, les parents) ou le candidat (s'il est majeur).

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de faire valider les confirmations d'inscription par le représentant légal afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Par ailleurs, chaque confirmation devra être accompagnée de la photocopie, agrafée au verso, d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, extrait d'acte de naissance...) comportant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance du candidat.

En ce qui concerne la communication des résultats, si la famille du candidat accepte que les données à caractère personnel relatives aux résultats des examens soient communiquées à des organismes privés (dont la presse locale) ou aux collectivités territoriales, les cases prévues à cet effet devront obligatoirement être cochées (attention, les rubriques « communication des résultats » sont initialisées par défaut à « non »). L'ensemble des confirmations d'inscription par ordre alphabétique accompagnées de la liste récapitulative des candidats inscrits et photocopies des justificatifs d'identité, devra être retourné au plus tard le **vendredi 07 janvier 2022** à l'adresse suivante : Rectorat de Lille - Département des examens et concours – bureau DEC 23 - BP 709 - 59033 LILLE Cedex.

Je vous invite à collecter l'ensemble des documents à joindre aux confirmations d'inscription dès maintenant afin de pouvoir respecter le délai de retour au rectorat fixé au vendredi 7 janvier 2022. Enfin, je vous remercie de m'adresser l'ensemble de ces documents dès que la phase d'inscription est totalement achevée dans votre établissement, et ne pas attendre, dans la mesure du possible la date limite.

IV) Les candidats en situation de handicap :

Un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires permettent aux candidats présentant un handicap de bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation. Ces dispositions sont précisées dans la circulaire académique relative aux demandes d'aménagements d'épreuves.

Je vous remercie pour votre collaboration.